

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DE LA LISTE DES PRESTATAIRES ET DIVERS FOURNISSEURS DE L'ANPE AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2022.

N° 001 /ANPE/PRMP/SP-PRMP DU 24 février 2022

Dans le cadre de la constitution du répertoire de ses potentiels prestataires et fournisseurs pour le compte du premier semestre de la gestion 2022, la Direction Générale de l' Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) lance le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour retenir des personnes physiques ou morales (Cabinets/Bureaux d'études, Consultants indépendants, PME (Société ou Etablissement) fournisseurs de biens ou prestataires de services, en vue de constituer le répertoire des partenaires potentiels au titre du **premier semestre** de l'année 2022.

A- LES PRINCIPAUX DOMAINES CONCERNES SONT LES SUIVANTS

I - FOURNITURES DE BIENS

Toute Entreprise (Société ou Etablissement), ayant pour activité : la prestation de services ou la livraison de :

1. Fournitures de bureau et Consommables bureautiques ;
2. Matériels et consommables informatiques ;
3. Matériel de bureau ;
4. Mobilier de bureau ;
5. Matériel électrique / industriel et électricité ;
6. Imprimerie/Reprographie/Sérigraphie ;
7. Pièces détachées et pneumatiques ;
8. Restauration/Décoration.

II- PRESTATAIRES DE SERVICES

1. Evénementiels/Hôtesse/Photographie/Reportage ;
2. Marketing/Communication/Publicité ;
3. Location de véhicule ;
4. Garage de Mécanique/Electricité/Tôlerie et Peinture automobile (spécialisé dans la réparation des véhicules ;
5. Entretien et nettoyage de bâtiment ;
6. Maintenance des climatiseurs ;
7. Maintenance des matériels informatiques et de bureau ;
8. Maintenance des matériels électriques et générateurs ;
9. Infrastructure et réseau informatiques.

III- ETUDES ET ASSISTANCE

Tout Bureau d'études ou Cabinet de consultation ou Consultant individuel (indépendant), spécialisé en :

1. Appui conseil et assistance en Gestion/Audit/Comptabilité/Fiscalité/Finance et Microfinance ;
2. Ingénierie informatique/développement d'application ;
3. Etudes et recherches/Enquêtes/Suivi-évaluation ;
4. Appui/Conseils/Assistance juridique.

IV- FORMATION

Tout Centre ou Cabinet de formation ou Consultant individuel (indépendant), spécialisé en :

1. Formation et Coaching.

V- BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

1. Ingénierie en génie civil/Architecture ;
2. Décoration d'intérieur ;
3. Menuiserie/Plomberie/Peinture Bâtiment ;
4. Travaux (BTP).

B- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Un dossier de soumission doit être présenté par domaine choisi. Il doit être un document relié en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique. Il doit être rédigé en langue française. Chaque soumission doit être thématique, c'est à dire qu'après avoir choisi le domaine d'intervention, le document de soumission doit préciser les compétences ou activités de prédilection du soumissionnaire, parmi celles énumérées sous chaque domaine, dans l'avis. Un soumissionnaire ne peut être retenu que dans trois (03) domaines d'activité au plus.

Les dossiers de soumission doivent être composés des pièces ci-après :

1- Pour les personnes physiques

- une lettre de manifestation d'intérêt, datée et signée de la personne qualifiée et qui précise le domaine et les compétences pour lesquels l'intérêt est manifesté afin de faire partir des consultants de l'ANPE au titre du premier semestre de la gestion 2022 ;
- un Curriculum Vitae détaillé du Consultant avec photo ;
- une copie simple de chaque diplôme universitaire obtenu.

2- Pour les personnes morales (Etablissements, Sociétés et autres structures compétentes)

- une lettre de manifestation d'intérêt, datée et signée de la personne qualifiée et qui précise le domaine et les compétences/activités pour lesquels l'intérêt est manifesté afin de faire partir des fournisseurs et/ou des prestataires de l'ANPE au titre du premier semestre de la gestion 2022 ;
- une photocopie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce ;
- toute autre information jugée utile.

NB : Les structures où personnes physiques relevant de l'espace UEMOA, compétentes dans l'un des domaines ci-dessus cités et désireuses d'entrer en partenariat avec l'ANPE devons donner la preuve de leur régularité dans leur pays d'origine.

Toutes ces pièces doivent être reliées en un document unique et déposées en un (01) exemplaire original, rédigé en langue française et relié, le tout emballé dans une enveloppe portant mention :

« Avis à manifestation d'intérêt pour la livraison ou prestation ou réalisation de Biens ou Services ou (Etudes-assistance ou Formation ou travaux) »

Les plis seront déposés au Secrétariat de la PRMP de l'ANPE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Von Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78

Il est rappelé aux divers prestataires et fournisseurs ayant des contrats chevauchant sur deux années, dont les contrats sont en cours et qui désirent poursuivre le partenariat avec l'ANPE qu'ils doivent observer la même procédure.

Le dernier délai pour déposer un dossier pour être pris en compte parmi les potentiels fournisseurs et prestataires de l'ANPE au titre du premier semestre de la gestion 2022, est fixé au **23 février 2022 à 17 heures**. Passé ce délai, aucune autre demande d'agrément ne sera prise en compte au titre du premier semestre de la gestion 2022.

Le présent appel peut être consulté :

• au secrétariat de la PRMP de l'ANPE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Von Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 ;

- sur le site internet www.anpe.bj et le tableau d'affichage au rez-de-chaussée de l'ANPE ;
- par voie de presse : journal la nation et autre journal privé (l'ECHIQUIER).

doivent observer la même procédure.

Le dernier délai pour déposer un dossier pour être pris en compte parmi les potentiels fournisseurs et prestataires de l'ANPE au titre du premier semestre de la gestion 2022, est fixé au **23 février 2022 à 17 heures**. Passé ce délai, aucune autre demande d'agrément ne sera prise en compte au titre du premier semestre de la gestion 2022.

Le présent appel peut être consulté :

- au secrétariat de la PRMP de l'ANPE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Von Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 ;
- sur le site internet www.anpe.bj et le tableau d'affichage au rez-de-chaussée de l'ANPE ;
- par voie de presse : journal la nation et autre journal privé (l'ECHIQUIER).

Cotonou, le 04 FEV 2022

La Personne Responsable
des Marchés Publics,



Ulrich Yanique DJIMA

Cotonou, le

La Personne Responsable
des Marchés Publics